



ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Articles R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme modifiés par le Décret n° 2017-1781 du 29 décembre 2017)

Nous, soussignés (dénomination)
(Organisme de garantie collective,
établissement de crédit, entreprise
d'assurance ou groupement, répondant
aux conditions prévues par les articles
R. 211-26 et R. 211-29 du Code du
tourisme)

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Adresse
Représenté par (Nom, prénoms)
Qualité

132, rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Madame Elisabeth CHALON-LAMBERTIN
Responsable juridique et exploitation

Déclarons par la présente et en vertu du contrat n° **4000716945/0**, nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique

AVENTURE BIKE

Adresse

111 la gamacherie
78980 BREVAL

SIREN

448 081 307

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 portant transposition de la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées

La présente garantie est valable du **28 novembre 2019** au **31 décembre 2021**.

La garantie financière s'étend aux activités exercées par les établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise / l'organisme immatriculé) ou aux associations /organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée)

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R. 211-33 du Code du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Paris, **28 novembre 2019**

Signature et cachet

Groupama Assurance-crédit & Caution

Siège social : 8-10, rue d'Astorg,
75008 Paris

Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot,
92000 Nanterre

SA au capital de 20 000 000 euros
RCS Paris B 380 610 283

Entreprise régie par le Code des assurances